

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.			DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS					
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	Départs	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	Départs		
Cahors. — Départ.....	6 h	12 h 25	5 h 10	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	Libos.....	5.80	4.35	3.20	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 1)	8 h 41	9 h 26	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	8 h 9	3 h 32	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	8 h 9	3 h 32
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	9 59	10 28	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	11 56	5 42	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	11 56	5 42
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 21	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	11 25	11 20	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	1 40	6 10	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	1 40	6 10
Luzech.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN.	4 33	12 43	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	4 31	8 21	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	4 31	8 21
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8. »	5.85	AGEN.	12 13	3 05	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	4 55	8 30	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	4 55	8 30
Luzech.....	7 17	2 1	6 49	Luzech.....	10 29	7 »	9 2	Montauban.....	11. »	8. »	6. »	AGEN.	1 36	5 11	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	mi 43	2 38	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	mi 43	2 38
Puy-l'Évêque.....	7 32	2 16	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.15	AGEN.	2 »	6 10	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	mi 55	2 16	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	mi 55	2 16
Duravel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	3 »	7 36	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	3 50	4 39	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	3 50	4 39
Fumel.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.85	40.55	LIBOS.	3 »	7 36	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 2)	4 40	7 45	ARRIVÉES DE CAHORS (Voir tableau 3)	4 40	7 45
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26					Cette.....	41.35	30.75	22.70									

Cahors, le 13 Août 1870.

BULLETIN

Le Corps législatif et le Sénat ont voté d'urgence la loi de salut qui met à la disposition du gouvernement un effectif de plus d'un million d'hommes. Un ministère à la tête duquel se trouve le comte de Palikao, c'est-à-dire l'un des généraux les plus actifs de notre vaillante armée, a été constitué aux applaudissements de l'immense majorité des deux chambres. Les moyens d'action se trouvent donc fournis en ce moment pour faire face à tous les besoins et conjurer tous les périls. Les ressources immenses de notre pays vont être enfin utilisées.

Notre nouveau ministre de la guerre n'a pas perdu un seul instant pour faire disparaître les lenteurs administratives qui s'opposaient à la très prompte mise en œuvre des moyens de combat qui lui sont donnés. Dès aujourd'hui ont paru deux circulaires de lui, que nos chefs militaires et nos autorités administratives elles-mêmes feront bien d'étudier afin de faciliter les prescriptions pressantes. Dans la première de ces circulaires, M. le ministre de la guerre recommande aux généraux de nos divisions et subdivisions militaires aussi bien qu'aux préfets, sous-préfets, intendants, officiers de gendarmerie, etc., de simplifier autant que possible les formalités relatives à l'acceptation des engagements pour la durée de la guerre ou pour un an.

« J'ai décidé, écrit le ministre, que ces engagements pourront être souscrits désormais par tout homme, célibataire ou marié, reconnu apte au service, qui produira un certificat de moralité délivré par le commis-

saire de police du lieu de sa résidence, soit par le maire de sa commune.

« L'aptitude au service des engagés sera constatée par les maires des chefs-lieux de canton qui recevront les engagements. »

Dans la seconde circulaire il est dit que les sous-officiers libérés sortant de la cavalerie, de l'artillerie et du train des équipages qui contracteraient des engagements pour le train des équipages militaires rentreront immédiatement en possession de leurs galons.

On ne saurait trop louer ces deux communications qui vont assurer d'abord à nos nouvelles troupes en formation un excellent cadre de sous-officiers exercés et nous débarrasser de toutes les lenteurs, de toutes les paperasseries bureaucratiques. Organiser et organiser vite, voilà ce qui est le plus urgent, et le langage du ministre atteste qu'il comprend très bien les exigences de la situation actuelle.

Une autre indication doit rassurer les esprits :

Le Journal officiel nous apprend que l'administration de la guerre possède en magasin plus de 60 millions de cartouches pour le fusil, dont vont être armés les divers corps de la garde nationale sédentaire des départements. Malgré cet approvisionnement considérable elle organise, dans un grand nombre de localités, de nouveaux ateliers spécialement affectés à la fabrication de ces cartouches.

Les hommes abondent ; que des armes leur soient fournies, et la France se relèvera plus forte, plus irrésistible que jamais.

Le secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

Nouveau ministère.
Paris, 10 août, 4 h. 50 soir.
Le nouveau ministère est ainsi composé :
Guerre, Comte de Palikao;
Intérieur, Henri Chevreau;
Affaires Étrangères, Le Prince de la Tour d'Auvergne;
Finances, Magne;
Travaux publics, Jérôme David;
Président du Conseil d'Etat, Busson-Billault;
Agriculture, Commerce, Clément Duvernois;
Marine, Rigault de Genouilly;
Instruction publique, Brame;
Justice, Grandperret.

Paris, 10 août 1870, 5 h. 20 soir.
Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets.
Le Corps législatif vient de voter à l'unanimité un projet de loi qui contient les dispositions suivantes :

- 1^o Remerciements à l'armée; elle a bien mérité de la Patrie;
- 2^o Tous les citoyens non mariés ou vœux sans enfants, ayant 25 ans accomplis et moins de 35 ans, qui ont satisfait à la loi du Recrutement et ne figurent pas sur les contrôles de la garde mobile, sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre;
- 3^o Vingt cinq millions sont appliqués à venir en aide aux familles des citoyens compris dans cette catégorie;
- 4^o Les anciens militaires pourront s'engager ou remplacer jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans;
- 5^o Les personnes valides de tout âge pourront contracter un engagement dans l'armée active;
- 6^o Le contingent de 1870 se compose de tous les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement qui ne se trouveront dans aucun des cas d'exemption ou de dispenses prévus par la loi modifiée du 21 mars 1832.

Suivent les dispositions relatives aux formalités à suivre pour le tirage au sort et la formation du contingent de 1870.

Cette loi sera exécutoire du jour de la promulgation.

Paris, 10 août, 10 h. 10, soir.
Paris est parfaitement calme.
La séance d'aujourd'hui au Corps législatif a été admirable de patriotisme. Des mesures énergiques sont prises pour l'armement immédiat de toutes les forces vives de la nation, prêtes à marcher sur la frontière.

Dix mille hommes partent aujourd'hui de Paris pour la frontière. Le chemin de fer les enlèvera d'heure en heure, par convois de mille hommes. Ils emportent avec eux cinq jours de vivres. Ce sont de magnifiques régiments, entre autres le 18^e et le 28^e. Quant au 58^e, arrivé d'hier, il est allé tenir garnison à Versailles, où il attendra sans doute son 3^e bataillon de guerre.

Le maréchal Beragney d'Hilliers va donner, dit-on, sa démission de commandant de la place de Paris. Le comte de Palikao prendra le commandement de l'état de siège.

Le bruit court, au Palais Bourbon, que M. de Leusse, député du Haut-Rhin, a été tué en défendant son château.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

On écrit de Metz, 9 août, 8 heures et demie du matin :
L'Empereur vient de partir pour Faulquemont dans la direction de Saint-Avold. Il s'est rendu en calèche découverte jusqu'à la gare.
On m'assure que le général Changarnier est venu ici de son propre mouvement ; il a été bien accueilli. On lui donnera probablement un commandement.

On commence à faire des provisions dans la crainte que les communications ne soient interrompues. Hier soir, je me trouvais dans la boutique d'un épicier qui a refusé à une personne de lui donner à la fois quatre kilogrammes de sucre. Les pommes de terre reviennent, dit-on, à cinq centimes, l'une.
Le prince impérial est toujours ici.
2 heures du soir.

On va fermer les fontaines de la ville pendant trois jours pour pouvoir emplir les fossés des fortifications. Chacun s'approvisionne d'eau comme il peut.

On se félicite généralement de voir le commandement des corps d'armées réunis sous Metz confié au général Bazaine. On espère que cette unité de direction évitera l'indécision et les tiraillements qui ont amené l'échec du maréchal Mac-Mahon.

L'Empereur est rentré déjeuner à Metz. Il n'y aura, dit-on, rien d'important aujourd'hui.
5 heures du soir.

Des dragons qui sont en route depuis ce matin, deux heures, n'ont vu aucune trace d'ennemis. On pense que les Prussiens se cachent dans les bois. L'armée française continue à se masser dans les environs.
Les Vosges sont gardées.

On distribue en ce moment des fusils à tabatière à tous citoyens qui font partie de la garde nationale sédentaire. Bourgeois et ouvriers sont armés. Cela calmera l'agitation stérile des esprits pour faire place à une activité digne, sérieuse et féconde. Tout le monde paraît satisfait en reprenant confiance.

(Correspondance Havas).

Le ministère de l'intérieur nous communique les bulletins officiels suivants :
Metz, 10 août, 4 h. 50 du soir.
Les détails manquent encore sur la bataille de Proschwiller. Le maréchal Mac-Mahon y a eu un cheval tué sous lui. Une brigade de cavalerie de réserve et une division du corps du général de Failly, arrivées sur le champ de bataille à la fin de la journée, ont couvert la retraite.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 13 Août 1870. (N° 4)

LA FIANCÉE DE LA MBR

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR M. Em. GONZALÉS

CHAPITRE DEUXIÈME

Comment une belle grecque trahit par amour un secret d'État.

(Suite)

Le Nubien revint bientôt à l'entrée de la grotte, et tirant Cyani par l'un des bouts de son manteau, il le conduisit au pied d'un petit escalier de marbre et lui désigna de la main une porte entrouverte.

Cyani monta lentement les degrés du kiosque et pénétra dans l'intérieur. Une grande lampe

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

d'argent y brûlait. Mais le Vénitien fut moins ébloui des gerbes de feu qui s'échappaient que de l'éblouissante beauté de la jeune Grecque qu'il vit venir à sa rencontre.

Elle portait une longue tunique de lin serrée à la taille par une ceinture de soie lamée, un dolman à manches étroites e. broché d'argent, de grands caleçons de gaze rayée et des pantoufles de maroquin rouge ornées d'arabesques rehaussées d'or. Elle avait, suivant la mode antique adoptée par Aspasia et Bérénice, une couronne de cheveux bouclés qui lui ceignait le front, et, coquettement posé sur la tête, un petit bonnet de velours cramoisi tout parsemé de pierres qui soutenait un voile brodé, dont les longs plis, entremêlés de tresses de cheveux descendaient jusqu'à terre.

Cyani avait rencontré bien des fois Zoé dans les jardins ou dans les vastes allées du palais Blaquernal, mais jamais il n'avait été frappé comme en ce moment de sa merveilleuse beauté.

La jeune Grecque prit le Vénitien par la main et le conduisit vers un sofa garni de coussins qui occupait le fond du kiosque, puis, s'approchant de la lampe, elle en éteignit la flamme.

Le pavillon ne fut plus alors éclairé que par les rayons de la lune qui perçaient à travers le feuillage et les lames de la jalousie.

— Merci à vous, Cyani, de n'avoir pas hésité à suivre mon esclave, dit Zoé en se laissant glisser sur les coussins du divan aux côtés du jeune homme.

— Vous m'avez appelé, je suis venu, répondit le jeune homme.

— J'ai à vous dire de si étranges et de si terribles choses ! Rien que d'y songer, j'en suis effrayée moi-même et je sens le courage me manquer.

— Parlez sans crainte, c'est un ami qui vous écoute.

— Eh, bien ! ami, puisque vous me permettez de vous donner ce nom permettez-moi, quoi que vous entendiez, de ne pas me juger trop sévèrement. J'ai déjà moi-même éteint cette lampe afin que vous ne voyez pas la rougeur de la honte me monter au visage.

— Je ne vous comprends pas, Zoé, répondit Cyani en pressant doucement entre ses deux mains la main de la jeune fille.

— Cyani, dit-elle tout émue de cette tiède étreinte, vous avez un noble cœur, et, dans le fond de mon âme, je reproche à Dieu de ne pas vous avoir fait mon frère ; j'aurais au moins le droit de vous aimer.

— Zoé, je n'ai encore rien pénétré du secret que vous voulez me confier... mais si vous avez été outragée, si vous avez quelque insulte à venger, appuyez-vous sans hésiter sur mon bras comme sur le bras d'un frère, il ne vous fera pas défaut.

Zoé effleura de ses lèvres frémissantes l'une des mains de Cyani entre lesquelles la sienne était captive.

— Merci, ami, du généreux élan de ton cœur, dit-elle ; mais c'est moi qui viens, au con-

traire, à toi pour te protéger et te sauver.

— Me sauver ! répéta le Vénitien.

— Sous prétexte de réjouissance publique, on a déjà tenté d'incendier vos vaisseaux et l'on a cerné votre flotte. Or, cette nuit, quand s'éteindront les derniers feux de la fête, vous et les vôtres, arrêtés comme prisonniers d'Etat et jetés dans les souterrains du palais de Blaquernal.

— Il est impossible, s'écria Cyani, qu'on ose violer ainsi le droit des gens !

— Cachée derrière une des charmilles du jardin impérial, j'ai entendu, te dis-je, mon père et Commène méditer ce complot, qu'ils ont fait serment d'exécuter cette nuit-même.

— Prévenus d'avance, nous déjouerons les traitres.

— La seule voie de salut qui vous reste est, entre mes mains ; mais en vous sauvant je me perds. Il faut donc que je parte avec vous. Veux-tu de moi, Cyani ? Dis un mot, j'abandonne père et patrie, je quitte tout pour te suivre, c'est toi seul que j'aime.

— Pauvre enfant, dit le Vénitien, que ne puis-je accepter ton généreux sacrifice !

— Pourquoi me refuses-tu ? demanda-t-elle.

— Parce que ma fiancée m'attend à Venise, murmura le jeune homme.

— Elle est heureuse, cette étrangère, soupira Zoé, et, le front entre ses deux mains, eile laissa les larmes ruisseler sur son visage.

Après un instant de silence, elle reprit d'une voix douce et suppliante :

— Eh bien ! garde ta fiancée, mais laisse-moi te sauver et te suivre ; je ne serai dans ta maison que ta servante, ton esclave, si tu l'exiges !

— Zoé je n'achèterai jamais mon salut au prix d'une trahison. Ne pouvant te choisir pour compagne, je n'accepterai pas ton dévouement.

— Je donnerais toutes les pierres de mon coffret, toutes les larmes de mes yeux pour décider l'un des nôtres à protéger ta fuite, mais nul d'entre eux ne voudrait y consentir. Moi seule, te dis-je, puis te secourir ; hâte-toi, Cyani, dans une heure il sera trop tard.

— Abuser de ton amour pour échapper au péril qui nous menace, trahir lâchement un jour les serments que je t'aurais faits ! Ah ! tu ne me connais pas !

La jeune fille se leva lente et majestueuse, blessée à la fois dans l'orgueil de son âme et dans l'amour de son cœur.

— Ainsi, dit-elle, en faisant un pas vers la porte, vous refusez, Cyani ?

— Il le faut.

— Je vous dis un éternel adieu, ajouta-t-elle en lui tendant la main, mais je vous aimerai toujours.

— Et moi, Zoé, quoi qu'il advienne, je ne vous oublierai jamais.

La jeune Grecque descendit les degrés de marbre et disparut bientôt derrière les massifs du feuillage. Cyani aperçut alors son compagnon qui attendait debout à l'entrée de la grotte. Il courut à lui.

— Mes prévisions ne m'avaient pas trompé,

La poursuite de l'ennemi, très-éprouvé également, n'a été vive qu'au début. Le maréchal, après être resté vingt-cinq heures à cheval, a passé la journée de dimanche 7 à Saverne, qui a été occupé le soir par les Prussiens. On signale de loin en loin la présence de quelques coureurs ennemis, mais la poursuite à l'arrière-garde du corps du maréchal Mac-Mahon ne paraît pas avoir été vive.

Les chirurgiens qui donnent des secours à nos blessés portent tous le brassard blanc institué par la convention de Genève. Ils font preuve de la plus louable humanité. Jusqu'à aujourd'hui, une heure, point d'attaque à notre aile gauche. Nos forces arrivent, et les transports se font par les soins de la compagnie de l'Est avec une grande régularité.

(Correspondance du quartier général).

Pour copie conforme :
Le ministre de l'intérieur,
HENRI CHEVREAU.

Metz, 11 août, 8 h. 50 du m.
Pas d'engagement. Il a plu à torrent cette nuit. Le moral des troupes est admirable.

(Correspondance du quartier général).
Pour copie conforme :
HENRI CHEVREAU.

Metz, 10 août 10 heures 30 soir.
La journée s'achève, sans qu'il y ait eu d'engagements à signaler.

Nous n'avons toujours aucun état de nos pertes dans les deux affaires.

Les populations de Metz et des pays voisins offrent à nos troupes le concours le plus patriotique.

On lit dans le Siècle :

« Nous recevons sur la bataille de Reichssoffen des renseignements qui déchirent le cœur et exaltent l'âme. L'armée de Mac-Mahon, moins de quarante mille hommes, a été attaquée d'abord par cinquante mille ennemis ; elle les a battus. Une seconde masse presque égale est venue fondre sur nos troupes, fatiguées de leur premier succès ; par un effort sublime, elles ont repris leur élan et refoulé encore cette seconde armée... un troisième corps est arrivé, les deux autres se sont ralliés. Toute l'énorme armée du prince royal, c'est-à-dire toutes les forces de l'Allemagne du Sud, la garde royale prussienne, et d'autres régiments prussiens ont enveloppé nos bataillons hahatants... »

« Ils ont combattu tant qu'ils ont eu une cartouche, tant qu'ils ont pu tenir un fusil. — La cavalerie a fait des charges héroïques sur les mitrailleuses ennemies, moins bonnes peut-être, mais bien plus nombreuses que les nôtres. — Une magnifique division d'Afrique est restée tout entière sur le champ de bataille ; pas un Africain ne s'est rendu ! Ils sont là, couchés tous à leur rang, entourés de monceaux de cadavres ennemis. On dit que sur douze mille, quatorze cents ont survécu ! »

« Les légions d'Afrique sont mortes comme la Garde à Waterloo. »

« L'ennemi est resté frappé d'une admiration que le prince royal a, dit-on, dignement exprimée. »

« Et partout ainsi ! A Wissembourg, à Reichssoffen, à Sarrebrück ! partout écrasés sous le nombre ; — chaque corps isolé, assailli par des masses triples ou quadruples, sans que les autres corps pussent venir à temps à son aide ! »

nous sommes perdus, Orio !

— J'ai tout entendu. Quel parti vas-tu prendre, trop vertueux ami ?

— Ordonner que tout soit prêt pour mettre secrètement à la voile avant une heure du matin.

— Azan nous mènera cette affaire à bon é fin : c'est un homme précieux dans les moments difficiles.

— Ne serait-il pas prudent de surveiller nous-même les apprêts du départ ?

— Ce serait risquer que d'éveiller les soupçons, nos gens nous attendent au palais Blaquernal : prends mon bras, Cyani, et allons souper chez l'empereur.

III.

Le secret du Dalmate.

Cyani et Orio, qui avaient quitté la villa du grand logothète avec l'intention de se rendre directement chez l'empereur, modifièrent ce projet chemin faisant. Ils crurent prudent de passer par Pera et d'ordonner eux-mêmes les préparatifs de départ.

Joannice, en apprenant ce qui se passait, parut profondément indigné de l'odieuse trahison que méditait l'Empereur Manuel à l'endroit de son maître et d'Orio, et à force de prières et de supplications, il les détermina à endosser chacune une chemise de mailles d'acier qui, pour être souple et légère comme tissu de soie, n'en

« Aux terribles efforts qu'a dû faire l'ennemi pour accabler ces faibles corps, il semble certain que notre armée, concentrée et commandée, eût vaincu, si inférieure qu'elle soit en nombre ! »

« Inférieure en nombre ! quelle écrasante responsabilité pour ceux qui ne l'ont pas faite égale ! Est-ce que la population, est-ce que les ressources de la France n'égalent pas celles de l'Allemagne ! Si l'ennemi a cinq cent mille hommes en ligne, nous devions les avoir. »

« Faisons donc après, à tout prix, ce que nous eussions dû faire avant, et venons les héros qui, au lieu d'une mort glorieuse, auraient eu la victoire. »

« Toute la France debout ! »

HENRI MARTIN.

La neutralité de la Belgique

Après les tristes nouvelles des malheureux combats de Reichssoffen et de Forbach, et après celle du changement de ministère français, la plus grande, la plus importante, et la plus grave nouvelle officielle aujourd'hui est celle de la reconnaissance de la neutralité de la Belgique. L'Angleterre jette son épée sur la balance de la guerre et dit : « Si on menace le sol belge, mes soldats débarqueront sur cette terre, et ma puissante marine occupera l'embouchure de l'Escaut ». C'est officiel, c'est décidé et c'est signé par les cinq grandes puissances, à Londres.

Disons cependant aux personnes qui sont peu versées dans les détails de l'histoire contemporaine que la Belgique a été reconnue déjà une fois neutre et inviolable par les protocoles diplomatiques de 1832 confirmés par les autres actes de la même nature de 1837, lors de la cession de Venloo. Mais cette neutralité a été subordonnée à la condition que ce petit royaume n'aurait pas plus de 5,000 soldats pour maintenir l'ordre dans l'intérieur et qu'elle rasera toutes ses places fortes. Or, comme le roi Léopold I^{er} et son successeur le roi régnant Léopold II n'ont jamais accompli ces conditions en entretenant une belle armée de 30 à 40 mille hommes non compris les réserves ; comme ils n'ont jamais démolit toutes les places de guerre et ont même fortement augmenté les fortifications d'Anvers, on comprend que les anciens protocoles n'ont plus de valeur actuellement. Un nouveau traité et un nouvel acte diplomatique ont été nécessaires. Le fait est accompli ; il existe. La Belgique est neutre et inviolable, et l'Angleterre semble dire l'ancien adage italien : *Guai a chi la tocca !* Malheur à qui la touche !

C'est bien ; mais à qui cela s'adresse-t-il, à la France ou à la Prusse ? Nous, nous disons à la Prusse et cela se traduit en bon français : Envahisseur, tu as pris le Hanovre, la Hesse et Francfort, mais tu ne prendras pas la Belgique sans rencontrer les uniformes rouges des soldats anglais et les jaquettes bleues de la marine anglaise. Quant, à la France, elle n'a jamais rien pris sans le consentement des populations intéressées. Témoins les plébiscites de la Savoie et de Nice.

Mais, pourquoi s'arrêter en si beau chemin, pourquoi ne pas étendre le principe de la neutralité à la Hollande, au Danemark,

à la Hesse, au Hanovre et à tous les petits pays d'Allemagne en y joignant la Suisse ? Pourquoi en un mot ne pas former tout d'un coup un groupe de petits états indépendants confédérés, et neutres au centre de l'Europe, qui formeraient la séparation entre les grands Etats ? Combinaison admirable, facile à exécuter aujourd'hui et qui rendrait la paix à l'Europe. Une paix qui serait stable et solide en permettant un désarmement général et en ouvrant une nouvelle époque dans l'histoire.

Tout consiste à ce que les grandes puissances neutres s'entendent et, de concert avec l'Italie, l'Espagne et la Suède, disent à la Prusse. Halte-là ! rends gorge, la force n'est pas la loi ; rétablis le trône de Hanovre, l'électorat de Hesse et les villes libres de l'Allemagne. Tout cela est et sera neutre à perpétuité, et chacun restera tranquille chez soi.

Quant aux provinces rhénanes, cette pomme de discorde, si elles ne veulent pas volontairement redevenir françaises en suivant la loi historique, qu'elles forment un petit état séparé ; qu'elles soient annexées à la Belgique ou bien au futur royaume de Hanovre restauré, ou bien qu'elles soient données à l'Electeur de Cassel spolié, en 1866, en échange de la Hesse Electorale qu'on lui a ravi si impudemment.

Si l'opinion publique voulait entendre la voix de la raison, les gouvernements seraient obligés d'agir dans ce sens ; la grande œuvre serait bientôt accomplie. Les faciles victoires de la Prusse resteraient stériles, la paix serait promptement rétablie et l'heure du désarmement général sonnerait pour le continent de l'Europe.

J MALINOWSKI.

LE BULLELIN du Journal Officiel.

Nous reproduisons le Bulletin hebdomadaire du Journal Officiel du soir :

Il y a dans la vie des peuples des heures solennelles, décisives, où Dieu leur donne l'occasion de montrer ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent. Ce moment est venu pour la France. On a prétendu quelquefois qu'intermédiaire dans l'élan du succès, la grande nation supportait difficilement des revers. Ce qui se passe devant nous dément cette calomnie. L'attitude de la population n'est pas du découragement, c'est de la rage, rage patriotique et sublime, dirigée contre les envahisseurs de la France, où ils doivent trouver leur tombeau. Tous les Français vont se lever comme un seul homme. Ils songent à leurs ancêtres et à leurs descendants. Derrière eux ils ont des siècles de gloire, devant eux un avenir que leur héroïsme doit rendre libre et puissant.

Jamais la patrie n'a été mieux préparée à l'esprit de dévouement et de sacrifice. Jamais elle n'a pu voir d'une manière plus imposante et plus grandiose ce qu'il y a de vigueur et de fierté dans le caractère national. Elle crie avec enthousiasme : Debout ! debout ! Aux armes ! Vaincre ou mourir est sa devise.

A l'heure où nos soldats défendent héroïquement le sol de la patrie, l'Europe s'inquiète avec raison des succès de la Prusse. On ne sait jusqu'où ira l'ambition de cette insatia-

ble puissance si elle était surexcitée par un triomphe définitif ; c'est une loi invariable de l'histoire que tout peuple qui, par des convoitises exagérées, trouble l'équilibre général, provoque contre ses victoires une réaction et tourne tous les autres peuples contre lui.

Cette vérité ne peut manquer d'être encore une fois prouvée par les faits.

Qui donc ne serait pas atteint par la résurrection de l'empire d'Allemagne ? Qui donc peut désirer que la mer du Nord et la Baltique deviennent des lacs prussiens ?

Est-ce la Suède, la Norvège, le Danemark, que le triomphe de la Prusse anéantirait ?

Est-ce la Russie, intéressée plus qu'aucune autre puissance à sauver l'équilibre du Nord contre les convoitises germaniques ?

Est-ce l'Angleterre, opposée, comme grande puissance maritime et comme protectrice du Danemark, aux progrès de la marine prussienne ?

Est-ce la Hollande, déjà si menacée par les intrigues audacieuses de M. de Bismark ?

Quant à l'Autriche, le rétablissement d'un empire d'Allemagne au profit de la maison de Hohenzollern serait le coup le plus fatal qui pût être porté, non-seulement à la dynastie des Habsbourg, mais à l'existence même de la monarchie austro-hongroise.

La Prusse essaiera certainement de faire des promesses au cabinet de Vienne, mais on sait la foi qu'on doit ajouter aux paroles de M. de Bismark. Une prétendue garantie, quelle qu'elle fût, serait-elle jamais plus forte que les liens qui unissaient la Prusse à la Confédération germanique, et que la Prusse, au mépris de tous ses devoirs, de toutes ses obligations, a si violemment déchirées ?

Un triomphe des Hohenzollern ne serait pas moins funeste à l'Italie qu'à l'Autriche. Un empire germanique voudrait à tout prix des côtes. Il lui en faudrait au midi comme au nord. Il voudrait Venise et Trieste, comme Kiel et Amsterdam. La régénération de l'Italie serait compromise.

Nous en appelons avec confiance à la sagesse des gouvernements et des peuples pour arracher l'Europe au despotisme prussien et pour nous aider, soit par des alliances, soit par des sympathies, à sauver l'équilibre général.

Il y a lieu de signaler déjà de bons symptômes.

L'Angleterre, pleinement satisfaite par nos déclarations si catégoriques, si loyales au sujet de la neutralité belge, couvre notre frontière du nord, en se montrant prête à la défendre, du côté de la Belgique, si la Prusse voulait la violer à cet endroit.

La Suède, la Norvège, le Danemark ont une attitude frémissante de patriotisme.

L'empereur de Russie honore notre ambassadeur d'une bienveillance toute particulière, et les organes les plus autorisés de la presse russe tiennent un langage défavorable à la cause prussienne.

Ceux des journaux viennois qui avaient d'abord montré timidement certaines sympathies pour M. de Bismark, sont obligés de céder à l'opinion publique, et tiennent un langage conforme aux véritables intérêts de l'Autriche.

L'empereur François-Joseph, le roi Victor-Emmanuel et leurs gouvernements nous témoignent des dispositions de plus en plus satisfaisantes. L'Autriche et l'Italie arment avec activité. Les deux ministères de Vienne et de Pesth obéissent à une pensée commune et le moment approche où la Prusse rencontrera de ce côté les embarras les plus sérieux et les plus graves.

Notre diplomatie ne sera pas moins active

accusé de s'être enrichi trop vite ou d'avoir impunément médié de la personne très sacrée de Manuel Comène, avait, en raison de ce crime, été sommé de comparaître devant le tribunal intime de son auguste empereur ; qu'en traversant ce pont, tous, par une inexplicable fatalité, s'étaient laissés choir et qu'on n'avait pu les repêcher que le lendemain seulement dans le pont de la Corne-d'Or, où vont s'engloutir les eaux sombres du fossé.

Mais tous ces vagues récits, qui ne leur avaient été transmis que par tradition, leur parurent insensés, surtout quand ils virent que, par une attention toute particulière, on avait eu soin, en guise de rampe, d'orner les deux côtés du pont d'une double haie de grandes caisses d'argent ciselé, au milieu desquelles s'épanouissaient des oranges en fleurs et des myrtes éclatants de verdure. Ce qui leur parut plus rassurant encore, ce fut l'air de fête et de gaieté qui régnait parmi tous les hommes de guerre préposés à la garde du palais.

Là se trouvaient réunis les Varangiens, les immortels, la garde métropolitaine et les infidèles à turban, puis, répartie à droite et à gauche, et longeant le fossé, une ceinture de la cohorte païenne des Huns et de celle des Scythes. Ces derniers offraient un aspect étrange. C'étaient des nez plats aux narines extravagamment dilatées des faces plus larges que longues, avec des yeux ternes et obliques, percés bien plus près des oreilles que du nez ; enfin des tailles de nain avec des membres d'Hercule.

que notre armée ; la France fait un effort suprême. Confiance ! confiance ! Notre patriotisme est à la hauteur de tous les périls : et plus les circonstances sont graves, plus la nation aura d'énergie.

Toutes les divisions cessent. La presse française exprime unanimement les idées les plus pratiques et les plus nobles. Le concours du Sénat et du Corps législatif va prêter à nos troupes une force nouvelle, et la France de 1870 montrera au peuple de l'Europe que nous n'avons pas dégénéré.

Notre Armée.

D'après des nouvelles que nous avons lieu de croire exactes, le maréchal Bazaine aurait en ce moment concentré sous ses ordres un corps d'armée d'au moins 170,000 hommes, ainsi composés :

- 50,000 hommes du corps du maréchal Bazaine, qui n'a pas encore donné ;
- 30,000 hommes du général Ladmirault ;
- 25,000 hommes du général Frossard ;
- 25,000 hommes de la garde impériale.

D'autre part, le maréchal Mac-Mahon, réuni au général de Failly, aurait sous ses ordres 50,000 hommes du côté de Saverne.

Enfin le corps du maréchal Canrobert, 50,000 hommes, seraient à Nancy. En tout, 230,000 hommes de troupes fraîches ou peu éprouvées.

Quels qu'aient été nos revers jusqu'à ce jour, quelque grave que soit la situation, ces chiffres doivent donner au pays bon courage et ferme espérance.

Il faut agir !

Le général Cousin-Montauban, ministre de la guerre, a présenté, jeudi, au Corps législatif, les déclarations suivantes :

« Ma première préoccupation en prenant possession du ministère de la guerre a été d'appeler au drapeau tout ce qu'il me paraît inutile de garder à l'intérieur du pays. J'ai dirigé sur l'armée du Rhin toute une division qui était ailleurs. J'ai fait partir dans la même direction une brigade de cavalerie qui se trouvait sur un point qui n'appelle plus nos préoccupations. J'ai fait partir hier matin, une division d'infanterie. Enfin vous allez voir tout à l'heure un décret par lequel j'organise un corps d'armée sous Paris. »

« L'armement de notre armée active est complet. Par conséquent nous n'avons rien à craindre : La France est un pays que ne peut abatte un petit échec. A la guerre, il faut s'attendre à avoir quelquefois des insuccès, mais quand on a affaire à un peuple comme le peuple français ; quand ce peuple est soutenu par le patriotisme d'une Chambre comme celle-ci, quand on est dans ces conditions, on doit compter sur le succès. Nous aurons une affaire avant peu ; je suis convaincu qu'avec le général qui dirige notre armée, général en qui j'ai la plus entière confiance, nous obtiendrons un succès qui effacera les échecs partiels que nous avons pu essayer. »

L'assemblée d'un patriotique élan, a applaudi aux déclarations de l'illustre soldat.

Il n'y avait rien d'hostile dans l'allure de ces hommes, et leur consigne ne paraissait pas sévère, car ils s'amusaient à lutter entre eux avec de grands rousaux qu'ils brandissaient longtemps et qu'ils s'envoyaient enfin mutuellement avec une incroyable adresse.

Les Varangiens, quoique plus graves et mieux disciplinés, n'avaient rien non plus dans leur attitude qui pût laisser supposer qu'on méditât quelque complot soit contre les ambassadeurs de Venise, soit contre leurs nationaux. D'ailleurs ces Anglo-Saxons, barbares étrangers à la solde de Comène, au lieu de leur équipement de guerre, portaient un costume de parade qui consistait en un casque d'argent surmonté d'un mythologique amphiptère, une légère cuirasse du même métal, un petit cimelière en forme de faux, et un justaucorps d'étoffe rouge qui leur descendait jusqu'aux genoux ; ils avaient les jambes nues et des sandales attachées par des courroies en réseau dont les ligatures étaient fixées sur le devant par une large plaque d'argent à l'effigie de l'empereur.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Charton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureau boulevard St-Germain, 77, Paris.

NOS GÉNÉRAUX

MONTAUBAN.

C'est un beau vieillard, de moyenne et robuste taille, à la figure intelligente et mâle. Un corps d'érafin, une physionomie des plus belliqueuses et un grand air de commandement.

Il a soixante-quatorze ans; son fier visage en dit soixante à peine. Sa force et sa bravoure n'ont pas d'âge. Ce qu'il faisait à quatorze ans, il le ferait aujourd'hui avec la même ardeur et le même élan. Une nature exceptionnelle portant comme un Hercule son fardeau, le double poids de ses campagnes et de ses ans, et, à quelque âge qu'il parvienne, un homme qui ne sera jamais vieux.

On dirait qu'il se fortifie par les fatigues, qu'il se rejouit par les combats. Son eau de Jouvence à lui, coule dans les torrents algériens, à l'Alma, au fleuve Jaune, aux bords du Rhin.

La tête du général Montauban est toute martiale; un front haut, point dépourillé, bravant l'âge. Les sourcils fièrement arqués le regard un peu noyé, surnageant de finesse et d'audace. Le nez presque aquilin, accentué, bien fait. Des moustaches sévèrement taillées en brosse, une petite mouche épaisse et rude. Le menton carré et la tête légèrement en pointe.

De la force et de l'autorité, de la confiance, une ironie qui perce et une finesse excessive qui se joue, pour ainsi dire, derrière cette mâle enveloppe, je ne sais quoi d'entrepreneur et de fier, rayonnant au travers de ce masque de bronze.

Un grand coup d'œil, aussi prompt que sûr, découvrant, fixant le but; une résolution immédiate et inébranlable; une exécution qui se rit des difficultés les plus ardues et des plus périlleuses aventures; un esprit que l'obstacle aiguillonne, qui se complait au fantastique et à l'impossible, parce qu'il est fait pour réaliser l'in vraisemblable et exécuter les plus chimériques entreprises. Rien ne l'arrête. Un but tracé est un but atteint. Son cri, depuis un demi-siècle, est: En avant! Et il avance dans vingt combats d'Afrique comme dans le Céleste-Empire, à mille lieues de la patrie, au milieu des bords innombrables, sur un sol inconnu, toujours mouvant...

Et il est là, à ce bout du monde jamais dépaycé et toujours lui, victorieux comme à Constantine ou à Oran, et calme comme à Limoges...

Il n'est pas d'esprit guerrier plus entreprenant ni plus ferme; et, bien qu'elle soit restée quarante ans hors du fourreau et comme ébréchée dans vingt combats, je ne vois pas de plus solide ni de plus brillante épée que celle de Montauban.

C'est à la fois une arme et un drapeau: De la pointe au pommeau se trouve gravée pour ainsi dire toute notre histoire d'Afrique.

Elle chassa devant elle des troupeaux de Chinois consternés, et comme un jouet d'enfant, elle démolit le palais d'Été.

C'est un éminent capitaine; c'est un soldat sans peur... et je suis tellement épris de cette grande et originale figure que j'aurais, d'un peu plus ajouter, et sans reproche.

Voyons, maintenant, se dérouler cette éblouissante carrière, une longue chaîne dont chaque anneau est un combat et une victoire, une citation à l'ordre du jour, un grade ou une croix.

En 1814, Montauban est garde-du-corps en 1823, aide-de-camp du général Tousseint durant la campagne d'Espagne, en 1830, licencié par la Révolution. En 1831, il arrive en Algérie et y demeure, y combat un grand quart de siècle. Colonel en 1847, général de brigade en 1851 et de division en 1855, il est fait sénateur et comte en 1865, au retour de sa fabuleuse expédition en Chine.

Soult, Bugeaud, Saint-Arnaud lui adressent des lettres de félicitation, et après le combat de Sidi-Lakdar, où il a culbuté les cavaliers d'Abd-el-Kader avec une impétuosité inouïe, il est embrassé par Lamoricière en présence de toute l'armée.

Il a deux chevaux tués sous lui au combat de Temesaut, et reçoit en pleine poitrine une balle qu'il porte encore! Le premier, il pénètre dans les montagnes du Maroc et s'illustre dans trois combats presque consécutifs. C'est lui, qui, en 1847, fait Abd-el-Kader prisonnier et qui force les Beni-Senassen à déposer les armes. Il a été partout et s'est trouvé glorieusement mêlé à tout; il n'est pas un corps de notre armée ni un coin de notre Afrique qui lui soient étrangers.

Le général Montauban compte cinquante six ans de service, vingt-sept ans de luttés en Afrique, cinq ou six razzias importantes, quatorze citations à l'ordre de l'armée, une douzaine de combats mémorables. Ce n'est pas tout. Il compte encore cette

étonnante expédition de Chine où il se montre administrateur éminent et aussi grand diplomate que vaillant capitaine, où, d'après l'expression même du duc de Malakoff, il mit une main si solide et si prompte sur le magot.

Il compte surtout cette expédition heureuse qui, tout contrairement à l'habitude des guerres, rapporta soixante millions au Trésor du pays et qui, légendaire au bout de six ans, nous apparaît aussi lointaine que les croisades, aussi fabuleuse que l'expédition des Argonautes et comme un conte guerrier des *Mille et Une Nuits*.

Tel est le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, duc de...

Nous vous dirons cela après la guerre, et, en attendant, je me réjouis à la pensée d'un nom prussien crânement accolé à son nom chinois. — *Fulbert Dumontel*.

Nouvelles du Jour

On s'inquiétait beaucoup de la disparition du général Raoult, à la suite de l'affaire de Wissembourg. On craignait qu'il n'eût succombé. Ce n'est malheureusement que trop vrai. On a retrouvé parmi les morts le corps du brave général.

Les hommes valides de l'hospice de Bicêtre sont depuis hier, employés aux travaux de terrassement des fortifications de Paris.

M. Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, s'est fait inscrire comme mobile dans la garde volontaire de Paris.

Le préfet du Doubs marche depuis hier vers le Rhin à la tête d'un corps de 20,000 volontaires.

M. Robert Mitchell, du journal le *Constitutionnel*, et M. Paul de Cassagnac, du journal le *Pays*, devancent l'appel et viennent de demander au ministre de la guerre d'être incorporés dans un régiment de zouaves.

On continue à travailler sans relâche aux fortifications de Paris, plusieurs propriétaires ont reçu avis de démanteler, leurs propriétés devant être rasées.

Les employés du ministère de l'intérieur occupent leurs loisirs à apprendre le maniement du fusil dans la cour de la rue Cambacérès. Un sergent de la garde de Paris dirige les exercices.

La direction d'artillerie de la Fère expédie de nombreux fusils à l'armée. Les départements pyrénéens expédient leurs régiments sur l'armée active.

Nous trouvons ce soir dans la *Liberté* une admirable lettre de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique.

Nous la reproduisons avec empressement, car elle donne un généreux exemple de stoïcisme et d'élan patriotique.

Paris, 9 août 1870.

Vous m'avez demandé des nouvelles de mon fils, votre ancien collaborateur. Je reçois à l'instant une lettre de lui, datée de Sarrebourg, lundi matin.

Après la triomphante défaite de Wissembourg, où, pour sa part, dix ennemis sont tombés sous son feu, il s'est encore battu le surlendemain à Freischwiller: 33,000 contre 140,000!

Le 1^{er} régiment de tirailleurs, ou du moins ce qui en restait, avait, par son héroïque conduite sur la Lauter, mérité l'honneur de soutenir la retraite.

« Nous avons, me dit-il, chargé trois fois de suite à la baïonnette et fait reculer les Prussiens à plus d'un kilomètre. Mais il a bien fallu céder au nombre.

« En quatre jours nous nous sommes battus deux fois et nous avons marché le reste du temps, sans pain, à peine un peu de biscuit.

« Nous sommes morts de fatigue. Depuis hier soir, six heures, jusqu'à trois heures ce matin, nous ne nous sommes pas arrêtés.

« Les jambes demandent grâce, mais pas le cœur.

« Décidément, les balles et la mitraille ne veulent pas de moi. Ma compagnie a été tout le temps en tête du bataillon; et, sur 120 hommes dont elle se composait, il en reste une quarantaine. Nos officiers sont admirables.

« Braves enfants! en voilà un qui jamais n'avait vu le feu et ne savait tenir qu'une plume ou son fusil de chasse. Et l'on croit qu'un pays qui trouve en quinze jours de tels soldats va fléchir le genou pour deux défaites où ils ont combattu un contre six ou

huit. Ah! l'on se trompe à Berlin. Cette avalanche d'hommes enrégimentés de longue main, que l'ambition et la dictature prussienne précipitent sur nous, va se briser contre la grande nation debout et en armes.

Vous avez, Monsieur, un journal à votre disposition; ne cessez de répéter que Paris, uni dans une seule pensée, pour un même effort, Paris, armé jusqu'aux dents et résolu à se défendre jusqu'à la mort, c'est comme si nous donnions 300,000 hommes à l'armée active.

Je vous envoie ma seconde souscription mensuelle, 500 fr. pour les blessés.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

V. DURUY.

On a commencé les préparatifs de défense sur les remparts de Paris.

À la porte de Neuilly, on voit de chaque côté, couchés sur le talus et sans leur affût, deux canons, dont le modèle a été vu à l'Exposition de 1867.

Deux autres sont à la porte de l'Impératrice.

Ce sont des pièces de seize qu'on a rayées; mais par suite de leur transformation, leur calibre a plus que doublé.

L'embouchure a seize centimètres de diamètre et le boulet pèse vingt kilos.

Ces pièces portent à 3 kilomètres. On dit que les voies principales de la rive gauche en sont déjà pourvues.

Quant à la solution de continuité des remparts, les travaux à exécuter sont de peu d'importance.

Ces travaux existent en sous-œuvre, et quelques jours suffiront pour les exécuter.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, deux cents malades environ, transportés de l'armée du Rhin, ont été placés à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Durant toute la journée, une foule considérable d'amis et de parents n'a cessé de stationner devant l'hôpital militaire, dans l'espoir de pouvoir s'assurer que, parmi les blessés, il ne se trouve aucune personne de leur famille ou de leur connaissance.

Un nouveau convoi de blessés est arrivé ce matin au Val-de-Grâce.

Il en est arrivé en tout, depuis hier soir, de 170 à 180, parmi lesquels un certain nombre d'officiers, dont un capitaine de zouaves ayant eu la cuisse traversée d'une balle, et un lieutenant-colonel de turcos avec un large bandeau à la tête et un bras en écharpe. Ces blessures cependant ne sont pas dangereuses.

— Le général Abel Douay, tué à Wissembourg, est mort le jour-même de sa fête.

Le malheureux général était entré en campagne avec de tristes pressentiments.

Il croyait que cette campagne serait pour lui la dernière; il le disait à quelques amis, il confiait à l'un d'eux les armes dont il ne pouvait plus faire usage, en lui disant de les conserver avec soin parce qu'il ne le verrait plus.

Arrivé à Haguenau, il écrivit à sa famille, la veille du jour où il devait trouver la mort sous les murs de Wissembourg, qu'il allait partir pour une reconnaissance offensive, offrant de sérieuses difficultés; en même temps il faisait connaître ses dernières volontés et recommandait au cardinal Mathieu sa femme et ses enfants.

Le lendemain, à quatre heures du soir, le général Félix Douay, son frère, était à dîner avec quelques officiers supérieurs, lorsqu'une dépêche lui fut remise. Il se leva en s'écriant:

— Quel affreux malheur!

Et il sortit aussitôt. Il venait d'apprendre que son frère aîné avait été tué à Wissembourg.

— Avant-hier soir, pendant que la foule envahissait le boulevard Montmartre, des orateurs ont harangué la foule de tous côtés.

Un vieillard, décoré de la Légion d'honneur, et qui a perdu un bras en Afrique, monte sur une chaise à la porte d'un café:

— Ma voix tremble, mais mon cœur est ferme! s'écrie-t-il.

Il ajoute qu'il a trois fils à l'armée du Rhin et qu'il offre le bras qu'il lui reste à la France pour la défendre contre l'étranger.

On se découvre à ces paroles, et mille bras se lèvent en jurant de suivre un si noble exemple.

Lui, simple et digne, descend de son siège, ne pouvant dérober à la foule qui l'applaudit les larmes qui sillonnent son visage de vieux soldat.

L'émotion est grande autour de ce vaillant vieillard.

Haute-Cour de Justice

Séant à Blois.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

Une dépêche de l'Agence Havas, datée de Blois, ce matin, à onze heures et demie, nous apporte le résultat de la délibération du haut jury:

Mégy est condamné à 20 ans de travaux forcés;

Beaury à 20 ans de détention;

Dupont, Fontaine, Sapia et Guerin à 15 ans de détention;

Pétieau, Moilin, Godinot et Pélerin à 5 ans de prison;

Grenier et Greffier à 15 ans de détention;

Letouzé et Lerenard à 5 ans de détention;

Ballot, en faveur duquel le haut jury a admis des circonstances atténuantes, à 5 ans de prison;

Gromier à 5 ans de prison;

Dereure à 3 ans de prison.

Verdier a été acquitté, à titre de révélateur.

Tous les autres accusés ont été acquittés.

La Province

LIMOGES

Le sentiment patriotique est vivement surexcité. Beaucoup de jeunes gens veulent se constituer en franc-tireurs; d'autres demandent qu'on leur apprenne immédiatement le maniement des armes.

ALBI

La jeunesse d'Albi demande à partir. Une députation s'est rendue auprès du général pour obtenir l'autorisation de faire l'exercice avec le bataillon de dépôt du 39^e de ligne.

Ce désir patriotique sera satisfait dès demain.

RENNES

Il règne à Rennes et dans toutes les villes du département une grande surexcitation. Tous les citoyens valides veulent prendre les armes, les uns pour aller combattre l'étranger, les autres pour faire le service de l'intérieur.

DINAN

Dans la soirée d'hier, la ville tout entière s'est portée devant la sous-préfecture en poussant les cris les plus chaleureux de: *Vive la France! Vive l'Empereur!*

CAHORS

Cahors suit l'exemple de toutes les villes de France; dans l'espace de quelques jours, plus de 60 engagements volontaires ont été faits. On nous assure que quatre élèves du grand séminaire et un homme de 59 ans figurent parmi les engagés.

Un grand nombre de jeunes gens vont tous les jours à la caserne apprendre l'exercice.

Chronique locale

PRÉFECTURE DU LOT.

PROCLAMATION

Habitants du Lot,

Les Prussiens ont envahi nos frontières! A ce mot, tous les cœurs français bondissent! tous les courages s'exaltent, le pays entier est debout, un cri général part de toutes les poitrines: *Sus à l'ennemi!* Inutile de ma part, n'est-ce pas, de faire appel au patriotisme de ceux qui eurent pour frères des braves tels que les Bassières, les Murat, les Canrobert! Vous tous ferez votre devoir avec l'énergie qu'inspirent l'amour et le salut de la patrie.

Le préfet ne failira pas non plus à sa tâche, il en prend le solennel engagement; il saura maintenir dans tout le département l'ordre que tout citoyen doit aujourd'hui respecter sous peine de devenir à l'instant criminel, et qui pourrait être troublé par la propagation de fausses nouvelles, contre lesquelles vous ne sauriez trop vous mettre en garde, et dont les auteurs s'exposeraient à en courir les peines les plus sévères. Il prêtera son concours le plus ardent à tous les hommes de bonne volonté qu'il engage, au nom du pays en péril, à se former en compagnies de gardes nationaux volontaires ou de francs-tireurs, à l'exception des gardes mobiles ou des hommes tombant sous l'application des lois nouvelles. Il prendra sur l'heure toutes les mesures qu'exigeront la formation et l'instruction de ces volontaires.

Que ceux qui brûlent de combattre et de vaincre se présentent: la patrie remercie d'avance ses valeureux enfants.

Les volontaires se réuniront pour s'exercer soit au chef-lieu du département soit au chef-lieu des arrondissements de Figeac et de Gourdon. Des armes leur seront

distribuées; en outre ils recevront la solde des troupes soit un franc par jour tout compris. Les habitants, je n'en doute pas, tiendront à honneur de les loger.

Du reste l'impulsion donnée se propage, partout les citoyens électrisés par l'exemple mâle et encore sanglant des aïeux courent aux armes.

Enfants du Lot, unissez-vous donc à vos frères sans plus tarder.

Le Préfet du Lot, V^e De JESSAINT.

Garde nationale mobile.

Le préfet du Lot invite M. le Maire à convoquer immédiatement les gardes nationaux mobiles de sa commune, appartenant aux classes de 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869 et de les diriger, de suite, sur les chefs-lieux du Département ou des Arrondissements dont dépend sa commune.

Chaque homme doit se pourvoir de deux chemises et d'une paire de souliers. Une solde provisoire de 1 franc par jour lui est allouée. Le logement est dû chez l'habitant.

Cahors, le 12 Août 1870.
Le Préfet du Lot,
V^e de Jessaint.

La Commission impériale de secours aux familles des soldats, des marins et des gardes mobiles, ayant décidé la répartition immédiate d'une somme de un million prélevé sur le crédit ouvert par la loi du 24 Juillet dernier, vient de mettre dans ce but à la disposition de M. le Préfet du Lot un premier crédit de 5,000 fr.

Le corps législatif, dans sa séance du 10 août courant, vient d'élever à 25 millions le crédit de 4 millions ouverts par la loi du 24 juillet pour venir au secours des soldats de l'armée et de la garde mobile.

Par arrêté préfectoral en date du 8 août, les tableaux de recensement de la classe de 1870, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, et conformément à l'article 1^{er} du décret précité, dans toutes les communes du département, les dimanche 14 et 21 août 1870.

L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 29 août 1870.

Le Préfet du Lot a l'honneur d'informer ses administrés, qu'un comité départemental se réunira à l'Hôtel de la Préfecture le 1^{er} septembre prochain, pour procéder à la répartition de la somme de 23,000 fr., mise à sa disposition par la commission dont le siège est à Paris, sous la présidence de S. M. l'Impératrice et affectée au soulagement des familles des militaires mariés et gardes mobiles en campagne.

Ces familles sont en conséquence invitées à formuler leurs demandes de secours avant l'époque précitée et à les adresser directement à M. le Préfet du Lot.

Le conseil de révision du Lot admettra mercredi prochain, les remplaçants des gardes nationaux mobiles qui se trouvent dans l'un des cas d'exemption prévus par les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 13 mars 1832.

Les pièces doivent être déposées mardi avant 4 heures du soir à la préfecture (*Division des affaires militaires*).

Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer.

Appel à la France!

Au nom de Dieu, au nom de la Patrie, au nom de nos fils, de nos frères, de nos braves soldats tombés avec honneur sur le champ de bataille et toujours héroïques, quoique vaincus aujourd'hui, nous faisons appel à tous les cœurs français!

De grâce, donnez-nous de l'argent, du linge, des chemises, des couvertures, des vêtements de flanelle, etc., etc. — Là-bas, sur nos frontières, l'élan des villes, les offrandes touchantes des villages ne suffisent déjà plus à nos chers blessés.

Les besoins sont immenses, — le temps presse, — donnez, oh! donnez vite!

Pour le Comité des Dames,

MM^{es} la Comtesse De FLAVIGNY, présidente, la Maréchale CANROBERT, vice-prés.

Le *Journal du Lot* vient d'adresser à la Société de secours aux blessés une somme de 1,157 fr. 45 c., avec le nom des donateurs. — La souscription est toujours ouverte dans nos bureaux.

Vayrac, le 11 Août 1870.

Monsieur le Directeur,

M. le Ministre de l'Instruction publique ayant décidé que la distribution des prix dans les lycées et collèges n'aurait pas lieu cette année, je crois qu'il est du devoir des Etablissements libres et des écoles publiques de suivre cet exemple, et de consacrer aux besoins de nos héroïques soldats les modestes sommes destinées à l'achat des prix.

Nos élèves consentent de grand cœur à ce petit sacrifice. Je vous envoie ci-joint un mandat de 40 fr.

Recevez, etc. **BARBIER.**

M. Cambornac, pharmacien, à Catus, nous écrit qu'il met à la disposition du Conseil municipal de sa localité une somme de 300 fr. pour être employée à secourir les familles nécessiteuses des gardes mobiles, appartenant à la commune de Catus.

Le Préfet du Lot informe les maires du département qu'il n'y a pas lieu de réunir la garde mobile avant que les officiers ne soient nommés, et de suspendre le départ jusqu'à nouvel ordre.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

en faveur
DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Total des listes précédentes 8,338 90	
Neuvième Liste.	
MM. Barbier, de Vayrac.....	40
Lenglet, sous-chef de Gare.....	40
de Beauregard.....	20
Uberty.....	5
Commune de Rouffiac-Cornac.....	428
Commune de Cazals.....	335 25
Total.....	9,197 15

Administration générale de l'enregistrement des domaines du département du Lot.

Première Liste.	
MM.	
Bex, directeur.....	100 »
Lacassagne, inspecteur.....	100 »
de Sevin vérificateur.....	20 »
de la Blanchardière 1 ^{er} commis.....	10 »
Brunier, garde-magasin.....	5 »
Brassard, conservateur à Cahors.....	20 »
Lapergue, id. à Figéac.....	50 »
Bruny, id. à Gourdon.....	25 »
Napias, receveur à Cahors.....	20 »
Gisbert, id. à Cahors.....	50 »
Vaissé, id. à Figéac.....	25 »
Hébrard, id. à Gourdon.....	30 »
de Barruel, id. à Gramat.....	5 »
Deschamps, id. à Livernon.....	5 »
Durand, id. à Lacapelle.....	5 »
Granger, id. à St-Géry.....	5 »
Lavaille, id. à Latronquière.....	5 »
Pontoau, id. à Cajarc.....	5 »
de Roaldés, id. à Cazals.....	10 »
Solmias, id. à Puy-l'Evêque.....	10 »
Vigier, id. à Luzech.....	10 »
de Jouffreau surnuméraire à Cahors.....	10 »
Lherm, id. à Figéac.....	2 »
Miramont, id. à Figéac.....	2 »
Prat, id. à Gourdon.....	5 »

Sérager, id. à Gourdon... 10 »
Total..... 559

Dons en nature.

Commune d'Espère, 5 chemises et 2 draps de lit.
Commune de Rouffiac-Cornac, 3 quintaux de linge.

Nous publierons dans notre prochain numéro la liste des souscriptions de la commune d'Espère.
Pour la chronique locale : A. Laytou.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou des maladies des voies urinaires, nous signalons LA NEPTUNIDE ROULLÉ, pharmacien, dont le succès est assuré. (Voir nos annonces.)

Dernières nouvelles

Metz, 12 août 4 h. soir.
L'état des pertes du 2^e corps est expédié ce soir par la poste. Le maréchal Mac-Mahon pourra vous expédier directement celui du 1^{er} corps.

Notre cavalerie a poussé ce matin une brillante reconnaissance sur le Nied ; les coureurs ennemis s'avancent très loin ; mais le gros des forces est en arrière.

(Correspondance du quartier général.)

Paris, 12 août, 9 h. 45 du soir.
Le major-général a résigné ses fonctions ainsi que le général Lebrun, premier aide-major-général.

Quelques éclaireurs ennemis se sont portés à la gare de Frouard, ils ont été repoussés, leur officier a été fait prisonnier.

Paris, 13 août, 1 h. du m.
Une dépêche annonce que les communications avec Strasbourg sont interrompues. Aux dernières nouvelles, les Prussiens se massaient autour de la ville.

Corps Législatif. — Séance du 12.

M. Gambetta donne lecture d'une pétition par laquelle un grand nombre de citoyens de Paris remercient le corps Législatif des mesures votées et demandent de continuer l'armement avec la plus grande activité.

— Le département de la Haute Garonne est déclaré en état de siège. Le décret relatif à cette mesure est un des derniers actes du précédent ministère.

— On lit dans le Journal Officiel :
M. le ministre de la guerre et M. le ministre de l'intérieur, en prenant la direction des affaires, ont pris immédiatement les mesures les plus urgentes pour assurer les différents services qui incombent à leurs départements respectifs.

M. le ministre de la guerre a donné les ordres les plus formels au sujet des approvisionnements de toute nature de l'armée ; la question des subsistances, celle de l'expédition des troupes et des munitions.

— Le général Palikao : Dans quatre jours, dit-il, deux corps d'armée de 35,000, soit 70,000 hommes, entreront en ligne devant l'ennemi.

Le ministre de la guerre annonce aux députés que ses informations lui permettent d'affirmer que la victoire ne peut nous échapper.

M. Gambetta remercie chaleureusement le ministre de la guerre. En agissant de la sorte, dit-il, vous méritez bien de la patrie.

Le général demande à se retirer vu les travaux excessifs auxquels il doit pourvoir. Il sort au milieu des bravos de l'assemblée.

NOUVELLES DE STRASBOURG.

La proclamation suivante a été affichée le 10 août dans Strasbourg :

Des bruits inquiétants, des paniques ont été répandus ces jours derniers, involontairement ou à dessein, dans notre brave cité. Quelques individus ont osé manifester la pensée que la place se rendrait sans coup férir.

Nous protestons énergiquement, au nom de la population courageuse et française, contre ces défaillances, lâches et criminelles.

Les remparts sont armés de 400 canons. La garnison est composée de 11,000 hommes, sans compter la garde nationale sédentaire.

Si Strasbourg est attaqué, Strasbourg se défendra tant qu'il restera un soldat, un biscuit, une cartouche.

Les bons peuvent se rassurer ; quant aux autres, ils n'ont qu'à s'éloigner.

Strasbourg, le 10 août 1870.
Le général de division,
Commandant supérieur,
ULRICH.

Le général qui commande à Strasbourg, sommé de se rendre, a répondu par un refus catégorique.

Annonces Judiciaires.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, avoué-licencié, à hors, rue de la Liberté, maison Pagès.

VENTE ET ADJUDICATION

Qui aura lieu le **TRENTE-UN août**, jour de mercredi, par devant M. DEPEYRE, juge-commissaire, en la chambre des criées au Palais de Justice de Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu des jugements rendus par le tribunal civil de Cahors, le seize mai mil huit cent soixante-dix, et premier août courant, en forme, enregistré.

Entre dame Marie Ségué, veuve de Raymond Valet, propriétaire, domiciliée au Tabourayré, commune de Montcléra, agissant comme héritière sous bénéfice d'inventaire, poursuivant la licitation, ayant M^e Jules Billières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors, où il demeure.

Marguerite Valet, et Jean Lavergne, mariés cultivateurs, domiciliés audit lieu de Tabourayré, commune de Montcléra, pris en leur meilleure qualité et comme administrateurs de la personne et des biens de leurs enfants mineurs, et le mari pris aussi pour assister et autoriser sa femme à ester en justice, co-licitants, ayant M^e Scipion Delbreil pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure, Jeanne-Antoinette Valet et Auguste Belmont,

mariés, cultivateurs, domiciliés au Gagnoulat, commune de Goujonnac, pris en leur meilleure qualité et comme administrateurs de la personne et des biens de leurs enfants mineurs, et le mari pris aussi pour assister et autoriser sa femme à ester en justice, aussi co-licitants, ayant M^e Jules Billières pour leur avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Il sera procédé par voie de licitation à la vente et adjudication des biens immeubles ci-après désignés :

Article 1^{er}.

Une grange, maison, patus et étable, situés au Peyrie, un jardin attenant, figurant ces objets sous les numéros 33, 33 bis et 34, section du plan cadastral de la commune de Montcléra, d'une contenance de douze ares.

Article 2.

Une terre dite sous l'Hort-Vieil, numéro 35, section C dudit plan cadastral, d'une contenance de trente-trois ares quarante centiares, neuf ares cinquante-sept centiares ou trois boisselats, aujourd'hui en pré.

Article 3.

Une terre labourable autrefois pâture, située au lieu de Coudercou, numéro 43, section C dudit plan cadastral, d'une contenance de deux ares dix centiares.

Article 4.

Une terre labourable dite le Champ, attenant le derrière de la maison, portée sous le numéro 32, même section et plan, d'une contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares soixante dix centiares.

Article 5.

Une châtaigneraie sise au Bois-Grand, formant le numéro 21, même section et plan, d'une contenance de vingt-trois ares cinquante centiares.

Article 6.

Neuf ares cinquante-sept centiares ou trois boisselats environ de bois, sis au lieu dit Bois-Grand, faisant partie du numéro 20, même section et plan, confrontant avec Louise d'Antony de Berthoumioux, Périé dit Cadet, au Greuge, commune de Gindou, avec Laytou, du Peyrie, commune de Montcléra et le numéro 21 de la même section.

Article 7.

Une terre dite pièce Redonde, formant le numéro 44, section C dudit plan cadastral, d'une contenance d'un hectare vingt-cinq ares quarante-cinq centiares.

Article 8.

Une vigne dite Cancés, au même lieu, autrefois bois, formant le numéro 45, même section, d'une contenance de quarante-quatre ares vingt centiares.

Article 9.

Un pré, bois, chêne et pin, pâture et friche sis aux Algas, commune de Montcléra, confrontant avec le ruisseau de la Masse, propriétés de la veuve Cambou, de Groussel et de Ségol, tel cet article qu'il a été acquis par acte des dix et douze mars mil huit cent soixante-sept, devant M^e Lalande, notaire des époux Jacques Laytou, du Peyrie.

Article 10.

Une contenance de trente-un ares de pré Roseaux, au lieu dit le Pont, commune de Montcléra, confrontant avec Cassagnac, Teyssière, le ruisseau Mère et le chemin de Ressegayre à Montcléra.

Article 11.

Vendu.

Article 12.

Une terre et une vigne situées à Lavelle, la vigne séparée de la terre par la route de Badou à Saint-Caprais, confrontant avec Descamp et Souleillou.

Tous lesdits immeubles ci-dessus désignés dépendent de la succession de Jeanne Valet, épouse de François Cambou, quand vivait, domiciliée audit lieu de Peyrie, commune de Montcléra : ils sont situés dans la commune de Montcléra, canton de Cazals, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont joints et exploités par François Cambou, mari de ladite Jeanne Valet.

En conséquence, ils seront mis aux enchères et adjugés le trente-un août, jour de mercredi, à onze heures du matin, par devant M. Depeyre, juge commissaire en la chambre des criées au palais de justice de Cahors, aux clauses, charges et conditions insérées en un cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre

connaissance sans déplacement. L'adjudication aura lieu en six lots composés et mis à prix comme suit :

Le premier lot comprendra les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du présent placard, et sera mis en vente sur la mise à prix, en sus des charges, de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

Le deuxième lot comprendra les articles septième et huitième du présent placard, sur la mise à prix de mille francs en sus des charges, ci..... 1,000 fr.

Le troisième lot, l'article neuvième du présent placard, sur la mise à prix en sus des charges, de mille francs, ci..... 1,000 fr.

Le quatrième lot, l'article dixième du présent placard, sur la mise à prix de mille francs, en sus des charges, ci..... 1,000 fr.

Le cinquième lot, vendu.

Enfin le sixième lot, comprendra l'article douzième du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs en sus des charges, ci..... 100 fr.

Aux termes du jugement sus-daté qui ordonne cette licitation, les quatre premiers lots pourront être blottés et remis aux enchères sur le montant total des adjudications partielles et une seule enchère sur cette mise à prix annulera les adjudications partielles qui tiendraient au contraire s'il n'y a pas d'enchère sur ce blottement.

L'adjudication du premier lot, qu'il soit vendu à un seul adjudicataire ou qu'il soit blotté avec les trois lots suivants, paiera entre les mains des avoués-co-licitants et en diminution de son prix tous les frais de l'instance et de vente jusqu'au jour de l'adjudication.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme et sincère par l'avoué poursuivant.

Cahors, le huit août mil huit cent soixante-dix.
L'avoué poursuivant,
J. BILLIÈRES, signé.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent soixante-dix, 1^{er} c^e reçu un franc dixième et demi quinze centimes.
Signé : GISBERT.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois

Taux de l'annuité : pour les prêts sur propriétés rurales :

5,82 % les 20 premières années,
5,77 % les 20 années suivantes,
5,72 % les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines :

5,87 %
S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des Capucines à Paris.

LE VOLONTAIRE

JOURNAL QUOTIDIEN
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DIRECTION POLITIQUE :
M. CLÉMENT DUVERNOIS

Prix de l'Abonnement : 12 Fr. par Trim.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Laytou

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE

LÉON DELRIEU

Sur les Boulevards, en face la Mairie.

CAHORS

DÉBIT DE POUVRE DE CHASSE

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gaêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTEME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, A 3 %.

Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

5 mois 12 c. LE TEMPS 34 c.

Un an : 68 fr.

Redacteur en chef : A. NEFFTEZR.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Hernies, Prolapsus, et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné.
Cahors, le 1870.

V pour la légalisation de la signature ci-contre.
LE MAIRE,